

# LE P'TIT PINCEAU

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION année 2020-2021

**L'inscription n'est effective que lorsque la taxe d'inscription de 100.-est payée (50.- seront rétrocedé sur le premier écolage), le formulaire et le règlement sont signés et remis à Denise Dunant**

(à rendre au P'TIT PINCEAU ou à retourner à Denise Dunant, rte du Moulin2, 1059 Peney-le-Jorat)

Enfant Nom et Prénom : .....

Date de naissance : .....

Fille  Garçon

Parents Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

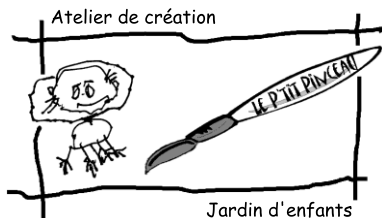
E-mail (nécessaire pour la confirmation de l'inscription et divers courriers) : .....

En cas d'urgence Nom de la personne A appeler : .....

Téléphone : .....

	Horaires possibles	Lundi	Mardi	Jeudi	1 matin /semaine	2 matins/semaine	3 matins/semaine
A	8h30 à 11h30				145.-/mois	290.-/mois	435.-/mois
B	7h30 à 11h30				195.-/mois	390.-/mois	585.-/mois
C	8h00 à 12h00				195.-/mois	390.-/mois	585.-/mois
D	8h30 à 12h30				195.-/mois	390.-/mois	585.-/mois
E	7h30 à 12h30				240.-/mois	480.-/mois	720.-/mois

Merci de mettre une croix dans le jour et l'heure qui vous convient. Il est possible d'avoir des horaires différents selon les jours.



# LE P'TIT PINCEAU

## Quelques renseignements pour mieux accueillir votre enfant

### Situation familiale :

Fratric : ..... Age :.....  
..... Age :.....  
..... Age :.....  
..... Age :.....  
..... Age :.....

Profession de la maman : .....

Profession du papa : .....

Situation particulière de l'enfant :.....

.....

.....

Nom du pédiatre :..... Téléphone :.....

### Renseignements médicaux :

Votre enfant est-il allergique? :.....

Si oui, à quoi (aliment, médicament, piqûres, etc) : .....

### Autorisation photos :

Acceptez-vous que votre enfant soit pris en photo dans le cadre du P'tit Pinceau (vente de photos 2x/an) OUI/NON

Acceptez-vous que votre enfant figure sur notre site OUI /NON

Acceptez-vous que votre enfant figure sur notre blog OUI /NON

Acceptez-vous que votre enfant figure sur notre page FaceBook OUI /NON

Date:..... Signature:.....

---

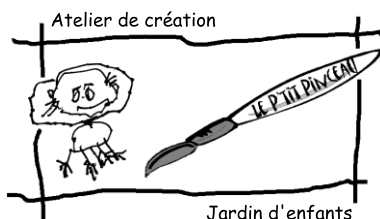
Association Le P'tit Pinceau ~ rue du Battoir 2 ~ 1063 Chapelle-sur-Moudon

Compte Raiffeisen numéro CH45 8080 8001 4595 6091 3

Denise Dunant : 021 903 13 53

[www.le-ptit-pinceau.info](http://www.le-ptit-pinceau.info)

[contact@le-ptit-pinceau.info](mailto:contact@le-ptit-pinceau.info)



# LE P'TIT PINCEAU

## Règlement

1. LE P'TIT PINCEAU est une association à but non lucratif visant à développer l'épanouissement, la socialisation, la créativité et l'autonomie des enfants en âge pré-scolaire dans un cadre individualisé, sécurisant et ludique. Chaque famille qui inscrit son enfant devient membre de l'association et paie une cotisation de 20.- par année. Les statuts sont sur le site internet.
2. LE P'TIT PINCEAU accueille les enfants dès l'âge de 2<sup>1/2</sup> ans.
3. LE P'TIT PINCEAU est ouvert de 7h30 à 12h30 lundi, mardi, jeudi.
4. LE P'TIT PINCEAU fonctionne selon le calendrier scolaire, cependant la rentrée s'effectue une semaine après la rentrée scolaire et l'année se termine une semaine avant la fin de l'année scolaire.
5. A la rentrée au P'TIT PINCEAU, l'enfant n'a pas besoin d'être propre (les parents fournissent les langes). Il apporte une paire de pantoufles à son nom, un sac à dos pratique à ouvrir avec une récré à l'intérieur. Merci de munir votre enfant d'un goûter, nous fournissons l'eau ou la tisane.
6. Plusieurs activités ponctuent la matinée : accueil, jeux libres, créativité, récréation, animation collective. Nous avons la possibilité d'aller à l'extérieur, en particulier à la place de jeux. L'enfant doit avoir des habits appropriés à une activité extérieure quelle que soit la météo. La place de jeux est sur un terrain herbeux donc facilement humide, à toutes saisons.
7. Denise prend des photos durant les matinées, celles-ci sont vendues 2x/an au prix de 2.-
8. Les écolages sont dus 10 mois par année, de septembre à juin.
9. L'écolage est payable au moyen des bulletins de versement correspondants, au début de chaque mois, au plus tard le 5 du mois. Le paiement au guichet postal occasionne des frais, merci d'éviter ce moyen de paiement. Les frais en cas de paiement à la poste vous seront facturés.
10. Après deux mois d'écolages impayés, LE P'TIT PINCEAU ne pourra plus accueillir votre enfant.
11. L'inscription n'est effective que lorsque la taxe d'inscription est payée, le formulaire et le règlement sont signés et remis à Denise Dunant. Si le règlement signé n'est pas remis avec l'inscription il sera déclaré comme accepté tacitement.
12. Pour résilier l'inscription en cours d'année, une lettre doit être adressée au comité au minimum un mois à l'avance. L'inscription prend fin à chaque fin d'année scolaire fin juin.
13. Aucune déduction ne peut être accordée pour cause d'absence, de maladie ou de vacances, sauf en cas de décision spéciale du comité. Toute demande doit être motivée par un courrier.
14. Une absence peut être remplacée par un autre jour de la semaine, dans la limite des places disponibles et dans le mois courant au plus tard fin juin.
15. L'enfant doit être au bénéfice d'une assurance accident privée.
16. L'équipe du P'tit pinceau ne prend aucune responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeurs (chaînette, bracelet, boucles d'oreilles...).

---

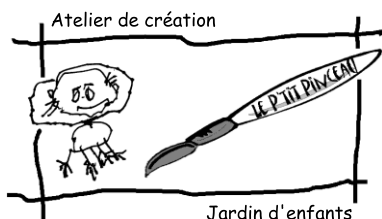
Association Le P'tit Pinceau ~ rue du Battoir 2 ~ 1063 Chapelle-sur-Moudon

Compte Raiffeisen numéro CH45 8080 8001 4595 6091 3

Denise Dunant : 021 903 13 53

[www.le-ptit-pinceau.info](http://www.le-ptit-pinceau.info)

[contact@le-ptit-pinceau.info](mailto:contact@le-ptit-pinceau.info)



# LE P'TIT PINCEAU

L'enfant ne pourra pas être admis au P'TIT PINCEAU dans certains cas de maladie:

- **Fièvre de 39°C ou plus.**
- **Conjonctivite purulente**, jusqu'à 24h après le début d'un traitement antibiotique.
- **Poux ou autres infestations parasite de la peau**, éviction jusqu'à 24h après le début du traitement.
- **Angine ou autres infections à streptocoque (scarlatine)**, éviction jusqu'à 24h après le début du traitement par un antibiotique et l'arrêt de la fièvre.
- **Hépatite virale A**, éviction jusqu'à 1 semaine après le début de la maladie (retour sur avis médical).
- **Rougeole**, éviction jusqu'à 6 jours après le début de l'éruption, puis selon l'état général.
- **Impétigo**, éviction jusqu'à 24h après le début d'un traitement antibiotique.
- **Grippe et symptômes grippaux** (toux avec fièvre).

	Horaires possibles	Lundi	Mardi	Jeudi	1 matin /semaine	2 matins/semaine	3 matins/semaine
A	8h30 à 11h30				145.-/mois	290.-/mois	435.-/mois
B	7h30 à 11h30				195.-/mois	390.-/mois	585.-/mois
C	8h00 à 12h00				195.-/mois	390.-/mois	585.-/mois
D	8h30 à 12h30				195.-/mois	390.-/mois	585.-/mois
E	7h30 à 12h30				240.-/mois	480.-/mois	720.-/mois

Taxe de 100.- pour les frais d'inscription, payable avant la première rentrée de votre enfant, 50.- vous seront rétrocédés sur le premier écolage de votre enfant.

La taxe d'inscription est due pour une première inscription et ne concerne pas une réinscription.

Les écolages se paient **au début de chaque mois** au moyen des bulletins correspondants envoyés par mail par notre trésorière ou en spécifiant le nom de l'enfant et le mois sur le CCP de la banque Raiffeisen 10-1121-2 bénéficiaire final « le P'tit Pinceau »  
Compte n° CH45 8080 8001 4595 6091 3.

-----  
Je soussigné(e) confirme accepter le règlement ci-dessus. (A rendre avec l'inscription.)

Date.....

Signature .....

---

**Association Le P'tit Pinceau** ~ rue du Battoir 2 ~ 1063 Chapelle-sur-Moudon  
Compte Raiffeisen numéro CH45 8080 8001 4595 6091 3  
Denise Dunant : 021 903 13 53

[www.le-ptit-pinceau.info](http://www.le-ptit-pinceau.info)

[contact@le-ptit-pinceau.info](mailto:contact@le-ptit-pinceau.info)